



Chères Consœurs, Chers Confrères,

N'ayant pas eu l'opportunité de m'adresser à vous en début d'année, c'est un peu tard mais néanmoins très sincèrement que je souhaite à tous une année 2016 conforme à vos désirs.

Notre profession a entamé 2016 avec une excellente nouvelle ; après un travail opiniâtre et persévérant de l'ordre national nous avons obtenu la reconnaissance de notre compétence diagnostic (loi du 27 Janvier 2016, article 124).

Autre sujet de satisfaction, l'Aquitaine a été choisie comme région pilote pour travailler au nouveau logiciel intégrant notre fichier dans le RPPS (Répertoire Partagé des Professionnels de Santé). Ce fichier est une base de données donc il est impératif qu'il soit parfaitement saisi et complet.

C'est pourquoi j'insiste sur l'importance de nous fournir tous documents manquants à votre dossier, car ces informations non renseignées bloquent tout le système.

Notre secrétaire qui collabore au niveau national à ce projet vous donnera plus de précisions dans ce numéro.

Comme annoncé dans votre bulletin de Septembre dernier, vous avez maintenant à votre disposition dans chaque région un correspondant qualité qu'il ne faut pas hésiter à appeler en cas de doute sur telle ou telle pratique ; vous recevez des fiches dans chaque numéro de «REPÈRES» qui vous permettent une auto évaluation et vous permettent ainsi de vous améliorer ou de vous interroger.

Il est toujours préférable de se remettre en question et de partager ses doutes plutôt que de s'enfermer dans une routine, facteur de sclérose professionnelle.

Enfin, je terminerai en vous recommandant les quelques lignes concernant l'importance du recensement des patients dans le cadre d'un contrat de collaboration ; cette négligence est souvent source de conflits qui pourraient être évités avec un peu de rigueur.

Bien à vous,

Serge GARDES
Président du CROPP Aquitaine

- 1 **Éditorial**
- 2 **Démarche Qualité et Sécurité : Engagez-vous dans le processus d'accompagnement personnalisé par le Correspondant Qualité de votre région !**
- 3 **Agenda**
- 4 **Mouvements du tableau/Budget prévisionnel 2016/Actualités**



CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE
DES PÉDICURES-PODOLOGUES
AQUITAINE

115, rue Jules Ferry
33 200 BORDEAUX
Tél. 09 54 68 23 64
Fax 09 57 06 77 71
contact@aquitaine.cropp.fr

Permanences téléphoniques

Lundi, mardi et jeudi
8 h 30 - 16 h 30
Mercredi
9 h 00 - 18 h 00
Vendredi
9 h 00 - 12 h 00

Éditeur : CROPP Aquitaine
Comité éditorial :
Annie Chaussier-Delboy, Virginie
Monier-Doyere, Yann Parinaud
et Fabienne Queyroy-Desperiez
Dépôt légal : mars 2016
Tirage : 100 exemplaires
ISSN 1960-8411

Démarche Qualité et Sécurité

Engagez-vous dans le processus d'accompagnement personnalisé par le Correspondant Qualité de votre région !

Où en êtes-vous dans vos pratiques relevant de la Qualité et de la Sécurité au sein de votre cabinet ? Pour vous aider à faire le point et vous accompagner dans l'amélioration quotidienne de votre exercice, l'Ordre national des pédicures-podologues met en œuvre depuis plus d'un an la Démarche Qualité et Sécurité des cabinets et des soins. Aujourd'hui, votre Conseil régional vous propose de vous intégrer dans cette démarche et de bénéficier de l'accompagnement personnalisé d'un Correspondant Qualité de votre région (découvrez votre correspondant ci-contre). En évaluant les points forts et les opportunités d'amélioration, ce processus vise à optimiser autant la sécurité du patient que la vôtre et la qualité de l'environnement des soins.

LES 8 THÈMES D'ÉVALUATION DU QUESTIONNAIRE DÉMARCHE QUALITÉ

- Les locaux
- Les contrats prestataires
- L'espace de soins/consultation
- Les dossiers médicaux
- La pré désinfection et la stérilisation
 - L'affichage
 - Le praticien
 - La sécurité

À partir du 15 avril 2016, vous êtes invité(e) à compléter le Questionnaire Qualité en activant le lien reçu par e-mail.

> Si vous n'avez pas reçu l'e-mail d'invitation ou si vous ne disposez pas d'adresse de courrier électronique, prenez contact avec votre CROPP pour transmettre votre adresse mail ou connectez-vous directement à la rubrique « Démarche Qualité » du site de votre CROPP accessible via www.onpp.fr. Vous aurez ainsi accès au questionnaire en ligne.

> Si vous rencontrez des difficultés pour renseigner le Questionnaire, vous pouvez être aidé(e) par votre Correspondant Qualité. Ses coordonnées de contact sont indiquées dans la présentation ci-contre.

QUELLES SONT LES ÉTAPES ?

> **À partir du 15 avril 2016** : vous complétez le Questionnaire Démarche Qualité en vous connectant à l'aide du lien qui vous a été adressé par e-mail ou en allant directement sur le site internet de votre CROPP.

Il faut 10 à 15 minutes seulement pour renseigner l'ensemble du questionnaire : n'attendez pas ! Vous serez les premiers à être contactés par votre Correspondant Qualité pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

> Une fois le questionnaire complété et validé, le Correspondant Qualité l'analyse et prend contact avec vous pour vous restituer son évaluation, faire le bilan de vos points forts et vous proposer, si besoin, une méthodologie s'appuyant sur des références concernant les éléments à améliorer. Vous décidez ensemble des priorités à mettre en œuvre, du calendrier de réalisation qui vous convient pour définir les objectifs à réaliser.

> Durant tout le processus, vous pourrez échanger sur les difficultés éventuellement rencontrées et sur le bénéfice acquis. Mais sachez que cette « culture qualité » vous servira tout au long de votre carrière professionnelle.

L'ACCOMPAGNEMENT RÉGIONAL DÉMARCHE QUALITÉ, C'EST QUOI ?

Ce n'est pas :

- Une contrainte
- Une ingérence, un contrôle de vos approches et techniques vis-à-vis de votre cœur de métier
- Un processus normatif ouvrant sur d'éventuelles sanctions

C'est :

- Une opportunité
- Un engagement personnel volontaire accompagné par un pair formé
- Un accompagnement indépendant garanti par une Charte ordinale
- Un engagement de confidentialité du correspondant qualité

LA CHARTE ÉTHIQUE DU PROCESSUS D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ DÉMARCHE QUALITÉ

➤ Le processus d'accompagnement personnalisé Démarche Qualité est une initiative mise en œuvre par le Conseil national de l'Ordre des pédicures-podologues et déployée localement par les Conseils régionaux de l'Ordre. Loin de toute tentative de contrôle de l'exercice proprement dit des professionnels, la Démarche Qualité est un processus vertueux mis à la disposition des professionnels pour vous aider à évaluer vos pratiques, identifier les éléments à améliorer et trouver les moyens de mise en œuvre de ces améliorations tout en bénéficiant d'un accompagnement personnalisé. Pour garantir les professionnels contre toute sanction liée à la mise en évidence, au cours de l'évaluation, de points litigieux, le processus d'accompagnement personnalisé Démarche Qualité est assorti d'une Charte ordinaire engageant l'Ordre national, les Conseils régionaux et les Correspondants Qualité. Cette charte s'appuie notamment sur un engagement de confidentialité et de secret professionnel du Correspondant Qualité, seul intervenant amené à avoir connaissance des réponses personnalisées fournies par le questionnaire. Par cette Charte, il s'engage professionnellement et déontologiquement à ce qu'aucune information personnalisée ne soit transmise aux instances ordinaires régionales et nationales. Cet engagement vaut également lorsque le Correspondant Qualité exerce lui-même des responsabilités au sein de ces instances.

➤ La Charte ordinaire pour le **Processus d'accompagnement personnalisé Démarche Qualité** est consultable sur le site Internet de l'ONPP. www.onpp.fr

QUI EST LE CORRESPONDANT QUALITÉ ?

- Un élu ordinal, engagé, non contraint, coopté et proposé par son CROPP au groupe de pilotage du CNOPP.
- Un professionnel identifiable par les professionnels de sa région : il fait l'objet d'une présentation dans le bulletin régional précisant son rôle, son action et sa mission dans la mise en œuvre de la démarche.
- Un facilitateur formé à une approche et à une méthodologie standard pour aborder la démarche qualité d'une même voix sur tout le territoire.
- Porteur d'un message ordinal, identique dans toutes les régions, fondé sur les textes règlementaires, la législation et notamment le Code de déontologie.
- Ni un expert, ni « un monsieur Je sais tout », il est un confrère disponible pour vous guider.
- Il installe une relation de confiance en étant motivant, persuasif et convaincant. Tout rapport de dominant à dominé est exclu.
- Il est impliqué et déterminé dans son rôle de correspondant.
- Enfin, il sait parfaitement qu'il est soumis à un devoir de réserve : le secret professionnel.

VOTRE CORRESPONDANT QUALITÉ

Serge Gardes

cqualite.aquitaine@gmail.com

Certains s'en souviennent, d'autres sont venus au siège de l'Ordre, alors rue Fondaudège ou à l'Ordre des kinésithérapeutes, rue Acharé dans le cadre de l'évaluation des pratiques professionnelles, mission dont l'ordre national avait été chargé d'organiser par la Haute Autorité de Santé.

Monsieur Olivier MERLHIOT, facilitateur, avait entre autres abordé l'aménagement du cabinet...

Des réponses de chacun, il établissait un état des lieux faisant état des points forts/faibles et chacun des participants pouvait envisager de se rapprocher – en fonction de ses moyens, de ses possibilités, de la faisabilité – d'un cabinet idéal.

Dans le prolongement de cette action : la démarche qualité.

Je suis donc chargé de vous guider dans votre démarche pour l'Aquitaine.

En fonction de votre situation, je vous contacterai, pour définir ensemble les points d'amélioration à envisager.

Vous comprendrez en remplissant la grille du questionnaire que certaines seront plus aisées que d'autres à réaliser.

AGENDA

18/03/2016

Réunion des présidents des CROPP à Paris (secrétariat fermé)

24/03/2016

Bureau + Conseil Régional

30/03/2016 >

01/04/2016
Formation logiciel (secrétariat fermé)

11/04/2016 >

19/04/2016
Fermeture du secrétariat

07/07/2016

Bureau + Conseil Régional + Accueil Jeunes Diplômés

L'agenda est mis à jour très régulièrement et consultable sur : <http://onpp.fr/cropp/aquitaine/470.html>

MOUVEMENTS DU TABLEAU validés lors du Conseil du 10/12/2015

Inscriptions au tableau (pédicures podologues transférés d'autres régions, reprises d'activité)

Nom	Prénom	Département	Ville
BARRAULT	Guillaume	33	Bordeaux
JEUDON	Séverine	33	Audenge
SAGARDOY	Christel	33	Bordeaux
COLLIGNON	Anne	33	Bègles
LAJUGIE	Clémentine	47	Casseneuil
KAMATE LACOUR	Valérie	33	Hure
TORCQ	Marie	64	Artiguelouve

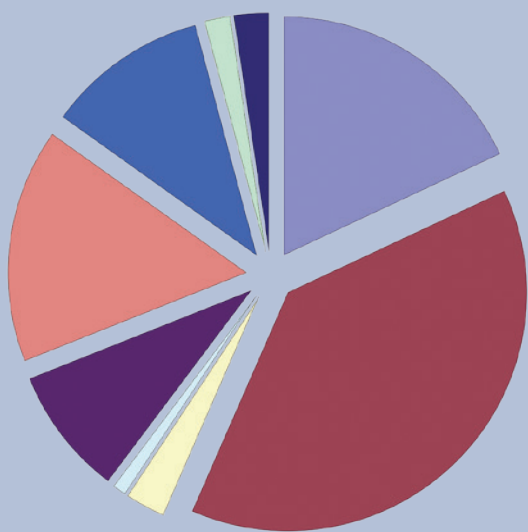
Cessations d'activités

Nom	Prénom	Département
POINCELOT	Michel	64
DOLIVET	Claude	24
PINTIAU	Marie-José	64
SELARLSI	Dang	33
TESTELIN	Jean-Louis	64
HUGOT	Armelle	47
HAYEZ	Françoise	64
MAIRE	Bénédicte	33
FOURTEAU	Catherine	33

Transferts vers une autre région

Nom	Prénom	Département
DECAZES	Amélie	33
COUVET	Pierre	33
HELLEC	Julie	47
GENESTINE	Manon	64
GJINI	Leila	64
BINTOU	M'Biaye	33

BUDGET PRÉVISIONNEL POUR L'EXERCICE 2016



- Charges sociales
- Salaires
- Timbres/Communication
- Téléphone
- Indemnités kilométriques
- Indemnités conseillers
- Loyers et charges
- Fournitures administration/ produits d'entretien
- Électricité/eau/gaz

ACTUALITÉS

Logiciel Tableau

Les 14 et 15 janvier dernier la secrétaire du CROPP d'Aquitaine était à Paris en formation pour tester le nouveau logiciel « top2p2 ». Chaque pédicure-podologue est inscrit dans cette base de données dont les informations saisies sont ensuite envoyées via les flux du RPPS. Il a été demandé aux cinq secrétaires de régions présents de tester ce logiciel afin de trouver d'éventuels « bogues » mais aussi des améliorations afin de faciliter la prise en main de ce dernier.

Ainsi des recherches seront possibles par pédicure-podologue, entreprise et/ou établissement. Les fiches doivent ainsi impérativement comporter les éléments suivants : état civil complet (nom, prénoms, date et lieu de naissance, nationalité) avec la copie recto verso de la carte d'identité et l'extrait d'acte de naissance, une attestation de RCP (à adresser chaque année au CROPP dont vous dépendez), adresse personnelle (numéros de tél., et email sont également importants pour nous), diplôme, contrats... Les titulaires devront donc également fournir une photo de leur plaque et de leurs imprimés professionnels, les justificatifs pour le matériel et le local... Quant aux collaborateurs, il faudra qu'ils nous joignent un courrier (de demande de modification d'activité) à leur contrat en rappelant l'adresse de la collaboration (et en indiquant où ils souhaitent recevoir leur courrier car cela peut être à leur domicile) ainsi que les dates de début et de fin (4 ans maximum comme indiqué sur les contrats types disponibles au niveau des formulaies sur le site de l'ONPP, à la région Aquitaine). Plaque et imprimés professionnels seront aussi à être communiqués + numéro SIRET (un par cabinet).

Fin mars, deux journées de formation auront lieu pour les secrétaires des CROPP des 21 régions afin que tous puissent ainsi utiliser « top2p2 ».

Audiences de la Chambre Disciplinaire de 1^{re} Instance de l'Ordre des pédicures-podologues

Trois audiences publiques se sont tenues le 11 décembre dernier suite à des plaintes à l'encontre de pédicures-podologues. Les décisions de ces affaires sont consultables sur : <http://onpp.fr/cropp/aquitaine/383.html>